

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Bordeaux Sud

Mardi 18 novembre 2025, Salle Son Tay



Etaient présents :

- Olivier Cazaux, Maire adjoint du quartier Bordeaux Sud
- Jean-Baptiste Thony, Conseiller municipal et métropolitain délégué - Économie Circulaire et Propreté
- Alix Brouillon, Animatrice de la Mission Démocratie Permanente
- Pauline Legardien, Animatrice de la Mission Démocratie Permanente
- Claire Carré, Direction stratégie et actions énergétiques - DGTERE Bordeaux Métropole
- Fanette Cluzaud, Responsable de la mission Décret tertiaire - ADG Bâtiments - DGTERE Bordeaux Métropole
- Stéphanie Coyault, Direction de la gestion de l'espace public - Pôle territorial de Bordeaux
- Laetitia Paintiaux, DG proximité et relation avec les populations - Mairie de Bordeaux
- 80 habitants du quartier

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité en suivant le lien : [Participez à la vie du quartier Bordeaux Sud | Site de la ville de Bordeaux](#)

ANIMATION DU CONSEIL DE QUARTIER

Pour lancer la réunion, Pauline Legardien propose un tour rapide des quartiers d'origine des participants. Elle constate une répartition variée entre Capucins–Victoire, Gare–Saint-Jean, Saint-Michel et Carle Vernet–Belcier ; ce dernier secteur étant légèrement majoritaire. Alix Brouillon interroge ensuite la salle sur le degré de familiarité avec les conseils de quartier : la majorité des personnes présentes participe pour la première fois.

INTERVENTION INTRODUCTIVE

Olivier Cazaux

Maire-adjoint du quartier Bordeaux Sud

Olivier Cazaux ouvre la séance en excusant l'absence du maire, Pierre Hurmic, mobilisé à Paris pour le Congrès des maires de France. Il remercie l'équipe de la Démocratie Permanente, la mairie de quartier et l'ensemble des services mobilisés.

Il rappelle que ce Conseil de quartier est le dernier de la mandature et précise qu'en période de réserve, les élus limitent leurs interventions afin de ne pas évoquer leur bilan. Les services municipaux assureront donc avec neutralité les présentations des 2 sujets inscrits à l'ordre du jour. Olivier Cazaux explique que l'énergie a été retenue comme thème central dans les 8 conseils de quartier, car la question concerne l'ensemble des habitants dans un contexte marqué par la hausse des prix et les tensions internationales. Il présente les 3 piliers de la stratégie municipale : sobriété énergétique / efficacité énergétique / développement des énergies renouvelables.

Olivier Cazaux illustre la sobriété par des gestes quotidiens visant à réduire les consommations superflues, comme choisir des appareils électroménagers dépourvus d'horloge inutilement énergivore. Il décrit également l'efficacité énergétique à travers l'évolution de l'éclairage, des ampoules à incandescence aux LED, qui permet de réduire fortement la consommation pour un éclairage équivalent. Il annonce que les services détailleront les actions menées dans les bâtiments municipaux.

De nouveaux aménagements

Olivier Cazaux évoque l'inauguration récente du Parc du Pont Roulant (17 octobre 2025), nouvel espace vert autour d'un outil industriel ferroviaire. Il mentionne aussi la poursuite de la promenade des berges de Garonne, actuellement interrompue à hauteur de la MECA, mais destinée à rejoindre le pont Simone Veil, après l'enfouissement d'une ligne haute tension. Il précise que le paysagiste a été primé pour cette réalisation et que cet aménagement doit se prolonger dans les mois à venir.

Les grands travaux du quartier

Olivier Cazaux rappelle l'ampleur du chantier Canopia, visible depuis la gare, marqué par de nombreuses grues. Il rappelle que l'ancienne « rue Bordelaise » a été renommée Promenade du Port de la Lune, afin de valoriser ce nom historique.

Il fait le point sur les équipements scolaires avec un groupe scolaire provisoire ouvert cette année et la construction du groupe scolaire Frida Kahlo, dont la livraison est prévue pour la rentrée 2027. Olivier Cazaux mentionne également la reprise et la prochaine livraison du chantier LUMI de Clairssienne, longtemps à l'arrêt.

En résumé, il souligne qu'il s'agit d'un quartier en profonde transformation.

Les rendez-vous du quartier

Olivier Cazaux rappelle tenir des permanences hebdomadaires (mardi matin et jeudi après-midi) et indique avoir reçu 63 personnes depuis septembre, qu'il s'agisse d'habitants, d'associations, de collectifs ou de commerçants. Il précise que les équipes peuvent aussi se déplacer au sein du quartier selon les besoins.

Il présente ensuite les événements à venir :

- Une exposition au Conservatoire en partenariat avec la Cité internationale de la Tapisserie (jusqu'au 2 février).
- La venue du maire le 21 novembre lors d'un « pied d'immeuble » rue du Professeur Devaux (fin des travaux).
- Le manège de la route du Père Noël place de la Victoire (jusqu'au 04 janvier).
- Le marché de Noël des commerçants, rue Camille-Sauvageau (3 décembre).
- La Semaine de l'Arbre et la distribution d'une centaine d'arbres fruitiers, place des Capucins (6 décembre).
- L'exposition Essaimage au Théâtre du Port de la Lune.
- Et le train du Château Palettes, rue Élie-Gintract, également lié à Essaimage.
- Il conclut en remerciant l'assemblée et en laissant la parole aux services pour la présentation de la politique énergétique.

LA POLITIQUE ENERGETIQUE A L'ECHELLE DE LA VILLE ET DE VOTRE QUARTIER

Claire Carré

Direction stratégie et actions énergétiques - DGTERE Bordeaux Métropole

Fanette Cluzaud

Responsable de la mission Décret tertiaire – ADG Bâtiments - DGTERE Bordeaux Métropole

A/ Sobriété – Efficacité – Énergies renouvelables

Parenthèse participative : Quizz énergies renouvelables

Alix Brouillon propose un quizz rapide afin de mesurer les connaissances du public. Elle invite les participants à répondre à main levée sur ce qui est considéré comme des énergies renouvelables :

- L'énergie solaire : plusieurs mains se lèvent.
- L'énergie éolienne, qui suscite encore davantage de réponses positives.
- Les énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole), une seule personne se prononce.
- Le nucléaire, quelques mains apparaissent.
- La biomasse, qui reçoit plusieurs réponses affirmatives.
- Puis le biogaz, qui recueille aussi plusieurs mains.
- Enfin, lorsqu'elle interroge la salle sur l'électricité, les réactions sont limitées et donnent lieu à peu de réponses.

Fanette Cluzaud apporte ensuite les réponses. Elle rappelle que les énergies renouvelables (ENR) proviennent du soleil, du vent, de la chaleur terrestre, de l'eau ou des marées. Elles servent à produire de l'électricité, mais aussi de la chaleur, du froid, du gaz ou du carburant. Elles restent considérées comme inépuisables à l'échelle humaine et génèrent peu ou pas de pollution. Elles se distinguent des énergies fossiles, dont les stocks diminuent (charbon, gaz, pétrole).

Elle décrit les 5 grandes familles d'ENR :

- Éolien (terrestre ou marin).
- Solaire (photovoltaïque, thermique, thermodynamique).
- Biomasse (bois, déchets).
- Hydraulique.
- Géothermie.

Elle précise que l'électricité n'est pas une énergie renouvelable en soi, puisqu'elle dépend des procédés de production. Le nucléaire ne relève pas non plus des énergies renouvelables.

De quoi parle-t-on ?

Fanette Cluzaud rappelle que la première étape consiste à réduire les besoins, donc à agir sur la sobriété. La seconde étape consiste à améliorer l'efficacité énergétique : isolation, équipements de chauffage, ventilation, matériaux... Enfin, l'énergie restant nécessaire doit provenir d'énergies renouvelables, si possible locales.

Elle détaille les déperditions thermiques dans un logement mal isolé :

- Toiture : 25 à 30 %,
- Fenêtres : 10 à 15 %,
- Ponts thermiques : 5 à 10 %,
- Plancher bas (sol) : 7 à 10 %,
- Murs non isolés : 20 à 25 %,
- Renouvellement d'air : 20 à 25 %.

Fanette Cluzaud insiste sur une rénovation qui traite l'ensemble de ces points.

Quelles obligations réglementaires ?

Fanette Cluzaud explique que la réglementation incite fortement à agir. Le décret tertiaire impose aux bâtiments publics une baisse drastique de 60 % de la consommation d'énergie finale d'ici 2050, avec une trajectoire progressive. Une directive européenne sur l'efficacité énergétique à venir (loi du 30 avril) impose aussi une rénovation régulière du parc de bâtiments. Ces obligations visent la neutralité carbone en 2050 et une réduction de l'impact sur le dérèglement climatique.

Chiffres clés

Fanette Cluzaud indique que depuis 2024, la Ville consacre 5,8 M€ par an aux actions sur l'efficacité énergétique et les ENR. En 2024, ces actions ont permis 1,2 M€ d'économies sur les fluides, dont l'eau.

Elle explique que la Ville a atteint un taux d'autonomie énergétique de 29 % pour son patrimoine (bâtiments et éclairage public). Cet indicateur mesure la part de production locale renouvelable dans la consommation totale. L'objectif est d'augmenter cette autonomie énergétique.

Parenthèse participative : Quizz mix énergétique

Pauline Legardien propose un second quizz sur la répartition des sources d'énergie des bâtiments municipaux du quartier. Trois options sont soumises au vote :

- Option A : 41 % d'électricité renouvelable, 45 % de gaz, 14 % de chaleur renouvelable (réseau de chaleur).
- Option B : 34 % d'électricité renouvelable, 29 % de gaz, 37 % de chaleur renouvelable (réseau de chaleur).
- Option C : 60 % d'électricité renouvelable, 40 % de gaz.

Fanette Cluzaud indique la bonne réponse : l'option B. Elle précise que ce pourcentage plus élevé de chaleur renouvelable s'explique par la présence du réseau de chaleur dans le quartier.

La consommation des bâtiments municipaux du quartier

Fanette Cluzaud indique que 14 bâtiments municipaux sont déjà raccordés à ce réseau de chaleur, et que le futur groupe scolaire Frida Kahlo le sera également.

Elle rappelle que la Ville achète 100 % d'électricité garantie d'origine renouvelable, dont 43 % locale (Nouvelle-Aquitaine).

Dans mon quartier

Fanette Cluzaud illustre les travaux menés depuis 2024 par quelques exemples :

- Le remplacement de l'éclairage par des LED dans plusieurs équipements (école maternelle Menut, crèche Gaspard Philippe, école Ferdinand Buisson, Maison des Danses), permettant de diviser par 4 la consommation d'énergie.
- L'installation de robinets hydroéconomes pour réduire la consommation d'eau.
- La rénovation et l'extension de la Manufacture CDCN (livraison prévue en novembre 2026), labellisée Bâtiment Frugal Bordelais : utilisation de matériaux biosourcés (bardage bois, isolation en fibre de bois), réemploi de matériaux, mutualisation des espaces pour une occupation plus dense et efficace.

B/ Réseaux de chaleur urbains

Parenthèse participative : Quizz réseau de chaleur

Alix Brouillon interroge les participants sur les sources possibles de la chaleur distribuée par les réseaux de chaleur urbain métropolitains. Les propositions : rayonnement solaire (peu de réponses) / combustion du bois déchet (plusieurs réponses) / vent (aucune réponse) / géothermie (plusieurs réponses) / combustion du gaz (quelques réponses) / combustion d'ordures ménagères (nombreuses réponses).

Claire Carré apporte les réponses :

- Pas de réseau de chaleur par le solaire à Bordeaux (mais existent par exemple dans les DOM).
- Le bois déchet (biomasse) est utilisé dans plusieurs centrales de Bordeaux Métropole.
- La géothermie est exploitée grâce à des puits profonds de plus de 1 000 m, avec une eau à 50 °C.
- Le gaz sert d'appoint ou de secours en cas de panne ou de grand froid.
- Les ordures ménagères (incinération) alimentent le réseau de chaleur du quartier (Bordeaux-Bègles-Énergie).

Comment ça marche ?

Claire Carré explique que les réseaux de chaleur de Bordeaux Métropole utilisent principalement la combustion du bois déchet, la géothermie et la chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères. Elle détaille le fonctionnement en boucle du réseau : une unité de production chauffe de l'eau, distribuée via des tuyaux calorifugés jusqu'aux bâtiments, où la chaleur est transférée grâce à un échangeur. L'eau refroidie retourne ensuite à l'unité de production, en circuit fermé.

Claire Carré précise que le quartier bénéficie surtout de la chaleur fatale issue de l'incinération des déchets (usine de valorisation Bègles-Arcins).

Pourquoi ?

Claire Carré souligne les avantages de ce système : réduction des émissions de CO2 de 80 %, utilisation de ressources locales, suppression des chaufferies gaz en pied d'immeuble et stabilité des tarifs moins dépendants des prix du marché.

Elle précise que le réseau dessert surtout des bâtiments de logements collectifs et des bâtiments publics.

Dans mon quartier

Claire Carré décrit le tracé du réseau de chaleur du quartier Bordeaux-Sud, qui suit la Garonne depuis l'usine de valorisation énergétique et dessert les bâtiments dans le secteur de la gare. Elle mentionne les travaux récents, comme ceux de la rue Malbec, qui ont permis son extension.

Elle explique que les tuyaux sont calorifugés pour éviter les pertes de chaleur. Malgré l'ampleur des travaux, elle souligne les bénéfices en matière d'autonomie énergétique, de stabilité tarifaire et d'impact carbone.

C/ Photovoltaïque

Parenthèse participative : Quizz sites municipaux solarisés

Pauline Legardien invite le public à estimer le nombre de sites municipaux équipés en panneaux photovoltaïques. Quelques habitants misent sur 28 sites, une dizaine se prononce pour 54 sites, et trois ou quatre personnes pour 81 sites.

Quelles actions ?

Claire Carré annonce que 54 sites municipaux sont aujourd'hui solarisés. Leur production atteint 6 626 MWh par an, ce qui équivaut à la consommation d'environ 1 350 foyers.

Elle indique que ce chiffre progresse dès qu'une rénovation ou une construction neuve le permet. Claire Carré précise que la Ville privilégie désormais l'autoconsommation, ce qui renforce l'autonomie énergétique évoquée plus tôt.

Quels avantages ?

Claire Carré rappelle que le solaire constitue une énergie totalement décarbonée si l'on met de côté la fabrication des panneaux.

Elle met en avant la maturité des technologies, leur simplicité d'installation, la diversité des fournisseurs et l'effet de lissage de la facture, qui protège des fluctuations du marché.

Dans mon quartier

Claire Carré illustre les installations photovoltaïques locales :

- Le groupe scolaire Simone Veil et l'école élémentaire Barbey, équipés en autoconsommation.
- La Maison des Danses, l'Espace Vernet et le marché des Douves, plus anciens, qui fonctionnent en revente d'électricité.

D/ Dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Claire Carré présente ensuite les aides proposées par Bordeaux Métropole pour accompagner les rénovations chez les particuliers. Elle rappelle les incertitudes du dispositif national, mais souligne la stabilité des actions métropolitaines.

Elle explique que les conseillers Ma Rénov' offrent un accompagnement gratuit et neutre pour définir un projet de rénovation adapté.

Claire Carré précise que ces dispositifs servent à réduire l'empreinte carbone, à faire baisser les factures, à valoriser les logements lors d'une vente et à améliorer le confort intérieur. Une bonne isolation transforme réellement l'usage quotidien d'un logement.

Elle décrit ensuite les différents types d'aides :

- Rénovation globale : cumul de travaux (pompe à chaleur, isolation des combles, isolation extérieure, menuiseries). L'aide peut atteindre 6 900 €.
- Rénovation par geste : intervention unique (menuiseries ou combles). L'aide peut atteindre 1 900 €.
- Panneaux photovoltaïques en autoconsommation : aide jusqu'à 2 400 €.
- Remplacement des anciens chauffages bois, très polluants : aide du Fonds Air Bois à hauteur de 1 000 €.
- Des aides pour les copropriétés, également mobilisables.

Claire Carré illustre par des exemples le reste à charge selon les revenus :

- Pour une rénovation globale estimée à 63 000 €, un foyer modeste peut n'avoir qu'un reste à charge de 12 000 €, ce qui génère un retour sur investissement rapide, d'autant plus s'il abandonne un double abonnement gaz/électricité ;
- Pour des revenus supérieurs, le reste à charge atteint 38 000 €.
- Pour une rénovation par geste de 13 000 €, un foyer aux revenus intermédiaires peut avoir 8 000 € de reste à charge.

Elle encourage les habitants dont le logement manque d'isolation à rencontrer les conseillers France Rénov', un service gratuit qui peut apporter un bénéfice environnemental et financier important.

Accompagner vos projets : 3 outils en bref

Claire Carré conclut cette partie par trois outils mis à disposition par Bordeaux Métropole :

- Une application géothermie qui présente la ressource disponible sous chaque parcelle (type de nappe, température, potentiel). Cet outil fournit une information précise à une maille de 100 m.
- La thermographie aérienne qui permet d'évaluer les pertes de chaleur par les toitures et d'identifier la pertinence d'une isolation des combles.
- Le cadastre solaire qui indique le potentiel d'une toiture pour une installation photovoltaïque et peut aider les particuliers à répondre de façon éclairée aux

sollicitations commerciales. L'outil peut aussi inspirer un projet d'autoconsommation locale.

TEMPS D'ECHANGES

« Pour la rénovation énergétique, je suis surprise par le niveau des aides. J'ai voulu changer mes fenêtres : un budget d'environ 30 000 €, pour seulement 100 € d'aide par fenêtre, au prix d'une montagne de démarches. Pouvez-vous préciser les dispositifs existants ? Et seconde question : dans le centre-ville, peut-on installer des panneaux photovoltaïques dans le périmètre UNESCO ? »

Claire Carré répond qu'elle ne connaît pas précisément la situation évoquée, mais que les aides ont évolué récemment, ce qui peut expliquer l'écart constaté. Elle rappelle que les aides « par geste » restent moins avantageuses que les aides destinées à une rénovation globale, tout en reconnaissant que les marges de manœuvre sont réduites lorsqu'on vit en appartement.

Fanette Cluzaud complète en précisant par ailleurs que les fenêtres ne figurent pas parmi les postes de déperdition les plus importants. Elle insiste sur la nécessité de préserver une bonne qualité de l'air intérieur, notamment lorsqu'un logement n'a pas de VMC : l'isolation des fenêtres peut alors favoriser l'humidité ou des moisissures.

Olivier Cazaux répond ensuite sur les panneaux photovoltaïques. Il rappelle qu'au début du mandat, 90 % des demandes étaient refusées, non pas à cause de l'UNESCO, mais par les Architectes des bâtiments de France (ABF). Après des échanges approfondis, la situation s'est totalement inversée : 90 % des demandes sont désormais acceptées.

Il précise que la Ville a recruté un architecte spécialisé pour accompagner les particuliers et les entreprises dans leurs démarches et garantir le respect des préconisations de l'ABF (implantation symétrique, positionnement en bas de toiture, etc.).

Olivier Cazaux explique aussi que Bordeaux a engagé une démarche « Ville-Solaire », avec un salon dédié aux solutions techniques, qui a permis l'émergence de produits comme les ardoises solaires : visuellement identiques à de vraies ardoises, mais intégrant des panneaux photovoltaïques performants. L'École des Beaux-Arts sera le premier bâtiment du quartier à en être équipée. Il estime que cette évolution technologique, combinée à une volonté politique forte, permet d'accélérer très concrètement la transition énergétique.

« Est-ce que la baisse des déchets alimentaires compense l'incinération d'autres déchets, comme le carton lorsque le tri est mal fait ? Et que prévoyez-vous pour améliorer le confort d'été dans des quartiers comme Belcier où les nouveaux immeubles supportent mal les fortes chaleurs, au point que les habitants installent des climatiseurs ? »

Claire Carré indique que tout ce qui peut être trié l'est effectivement, et que seuls les déchets non valorisables sont incinérés. Elle précise que l'Unité de Valorisation Énergétique de Bègles produit à la fois chaleur et électricité, et que la quantité de déchets à incinérer est largement suffisante pour garantir l'équilibre du système.

Olivier Cazaux revient sur la question du confort d'été. Il rappelle que la réglementation RT 2012 ne prenait en compte que les économies de chauffage, et non la gestion de la chaleur estivale. Cela crée aujourd'hui des difficultés, d'autant que le réchauffement climatique s'accentue. Il explique que le label Frugal Bordelais vise désormais à intégrer systématiquement le confort d'été dans les nouveaux permis de construire : protections solaires, stores, volets, casquettes, meilleure ventilation ou inertie thermique. Il cite l'exemple d'un immeuble livré à Brazza sans stores sur une façade plein ouest, ce qui a provoqué une polémique : désormais, la protection solaire devient un minimum exigé.

Claire Carré complète en évoquant la production de froid à partir de la chaleur fatale sur 2 bâtiments déjà raccordés au réseau Bordeaux-Bègles-Énergie. Le projet Canopia bénéficiera également d'un réseau de froid. Elle précise que ces solutions vont être requises de plus en plus souvent face aux canicules répétées, même si leur déploiement reste coûteux et techniquement complexe, car les immeubles ne disposent pas toujours de circuits hydrauliques adaptés.

Fanette Cluzaud ajoute que des isolants biosourcés (laine de bois, fibre de bois, chanvre, cellulose...) sont nettement plus performants pour lutter contre la chaleur estivale. Elle souligne l'importance du rafraîchissement nocturne, une solution simple et efficace lorsqu'un logement est traversant : ouvrir largement la nuit pour évacuer la chaleur accumulée. Elle note que cette pratique, de plus en plus indispensable, relève d'une forme de sobriété.

« *En copropriété, quelle est la position de Bordeaux Métropole concernant l'installation de pompes à chaleur dans les appartements ?* »

Fanette Cluzaud répond que toute installation doit être envisagée collectivement, via le syndic, afin d'éviter que chaque copropriétaire agisse seul. Elle précise que le syndic reste l'interlocuteur indispensable pour organiser une solution commune.

« *Existe-t-il une procédure particulière pour installer une pompe à chaleur ou une climatisation ? Que prévoit la réglementation concernant les distances, les nuisances sonores, ou la nécessité d'une déclaration préalable ?* »

Olivier Cazaux indique qu'une déclaration de travaux est obligatoire et qu'il ne faut jamais installer un équipement sans réflexion sur son impact sonore, notamment en milieu urbain dense. Il rappelle que les services municipaux reçoivent régulièrement des plaintes concernant le bruit des unités extérieures.

Il souligne aussi qu'une pompe à chaleur rejette de la chaleur vers l'extérieur : en refroidissant l'intérieur d'un logement, on contribue à chauffer la ville. Il conseille donc de privilégier d'autres solutions lorsque c'est possible.

LE SUJET CHOISI PAR LES HABITANTS : LA POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIERE DE PROPRETE

Stéphanie Coyault

Direction de la gestion de l'espace public - Pôle territorial de Bordeaux

Laetitia Paintiaux

DG proximité et relation avec les populations – Mairie de Bordeaux

Pauline Legardien rappelle que les habitants ont voté via un sondage en ligne. Sur 195 votants, la propreté arrive largement en tête avec 146 voix. Le point du soir répond à cette attente.

La propreté à Bordeaux : qu'est-ce que c'est ?

Stéphanie Coyault décrit l'organisation de la propreté à Bordeaux :

- 3 services territoriaux couvrent l'ensemble du territoire.
- Les équipes entretiennent 425 km de voiries 7 jours sur 7, parfois plusieurs fois par jour, avec une amplitude de 21 h sur 24. Une grande partie des interventions démarre à 6 h, mais des équipes agissent aussi l'après-midi, la nuit, ainsi que le week-end.

Elle précise que la collectivité complète ces actions avec des prestations externalisées assurées soit par des structures d'insertion, soit par des entreprises privées. Sur le centre historique, un prestataire externe assure la collecte et la propreté pour optimiser les interventions. Par ailleurs, des équipes d'insertion assurent le balayage manuel et la collecte fine (à l'aide de pinces).

Stéphanie Coyault indique que sur les quartiers de Bordeaux-Sud, Bordeaux Centre et les Chartrons, la collecte des encombrants s'effectue 3 fois par semaine sur inscription, avec en parallèle une prise en charge des dépôts sauvages.

Déploiement complémentaire des équipes (manifestations et événements ponctuels)

Stéphanie Coyault explique que ses équipes gèrent aussi les suites des manifestations sur voirie, les dégradations liées aux violences urbaines ou les interventions massives après des événements

exceptionnels. Elle cite l'exemple du passage d'agriculteurs en janvier 2023, qui a nécessité une nuit entière de travail.

Les équipes interviennent également après les événements sportifs ou festifs : semi-marathon, matchs du stade Matmut Atlantique, fête de la musique. Elles opèrent par ailleurs après les crues de la Garonne lorsque les quais reçoivent des déchets charriés par le fleuve. Elles traitent enfin une part des déchets liés aux situations de squat.

Autres interventions de gestion de propreté générale

Stéphanie Coyault rappelle que le service traite le retrait des graffitis injurieux ou haineux en urgence. Les autres graffitis sont retirés uniquement sur demande. Elle illustre ce point avec une photo où seul un petit tag injurieux impose une intervention immédiate, contrairement à un tag noir plus large.

Le service retire aussi l'affichage sauvage, y compris sur propriétés privées, et peut facturer le retrait lorsqu'un responsable est identifié.

Stéphanie Coyault détaille ensuite la répartition des responsabilités dans le désherbage. Le service entretient les caniveaux afin de préserver la voirie et l'écoulement des eaux, mais le désherbage en pied d'immeuble relève des riverains, sauf pour les plantes invasives (ex. figuier menaçant la structure de la chaussée). Le désherbage des bâtiments municipaux dépend de la mairie.

Données 2024 à l'échelle de Bordeaux

Stéphanie Coyault partage des chiffres qu'elle juge éclairants. En 2024, les équipes ont collecté 12 362 tonnes de déchets sur la régie, soit + 14 % par rapport à 2023. Dans le cœur historique, la hausse atteint + 22 % avec 1 200 tonnes collectées. La collecte des encombrants atteint 1 156 tonnes (+ 12 %). Les interventions liées aux incivilités progressent elles aussi (+ 18 %).

Selon elle, ces augmentations reflètent l'usage intensif de la ville et sa croissance démographique, ce qui renforce la pression sur la propreté.

La propreté sur votre quartier, c'est...

Stéphanie Coyault explique que 20 agents interviennent du lundi au vendredi dès 5 h 45 (heure d'embauche) pour réaliser le balayage, la collecte des corbeilles, le soufflage, le lavage et le ramassage des déchets hors bacs (considérés comme incivilités). Les déchets déposés dans un bac relèvent du service collecte ; ce qui se retrouve à côté relève du service propreté.

Des passages supplémentaires existent l'après-midi, le week-end et la nuit sur des « points sensibles » définis avec la mairie de quartier. Des équipes d'insertion assurent chaque après-midi un ramassage fin.

Trois fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi), les agents assurent la collecte des encombrants sur inscription, en plus du passage systématique sur des « points de cristallisation » où les dépôts sauvages réapparaissent en continu.

Elle souligne que ce quartier Bordeaux Sud bénéficie du déploiement le plus important parmi les 8 quartiers de Bordeaux.

Quelques chiffres clés à Bordeaux Sud

Stéphanie Coyault indique que les demandes usagers passent essentiellement par Allo Proximité : inscriptions pour les encombrants ou signalements de dépôts sauvages.

Les inscriptions pour les encombrants restent stables (3 000 en 2023).

Les signalements de dépôts sauvages diminuent (-18 %), mais les quantités ramassées augmentent fortement (+16 %), ce qui laisse supposer un accroissement des dépôts non signalés.

Pour encourager les bonnes pratiques de tri (nouveaux conteneurs)

Stéphanie Coyault souligne un volet plus positif : 110 bornes de biodéchets (déchets alimentaires) sont installées depuis 1 an dans le quartier, afin de pallier l'impossibilité d'installer des composteurs en hypercentre.

Un centre de recyclage mobile fonctionne depuis mi-octobre, présent les 2^e et 4^e mercredis du mois, pour offrir une alternative à l'absence de déchetterie en secteur dense. Ce dispositif réduit la probabilité de dépôts sauvages.

Elle évoque ensuite l'expérimentation des collecteurs BOB sur les quais, destinés au tri du verre et des emballages dans les espaces de pique-nique. Leur présence évite l'usage de gros véhicules inappropriés sur les quais en arches. Après 5 mois d'expérimentation, les premiers résultats montrent une forte amélioration : quasiment aucun déchet au sol, un tri très propre et aucune erreur de tri dans les bacs.

Zoom : déploiement spécifique à la Place des Capucins

Stéphanie Coyault illustre le quotidien des équipes avec une série d'exemples pris un samedi. À 14 h 30, les agents laissent un point d'apport volontaire propre, puis 1 heure plus tard, les dépôts saturent de nouveau l'espace. Elle montre également la rue périphérique de la place : après un nettoyage en fin de marché, les déchets déplacés par les commerçants reviennent massivement sur la voirie 1 heure plus tard.

Elle précise que ce type de situation se reproduit chaque samedi et parfois d'autres jours. Les corbeilles vidées et nettoyées se retrouvent de nouveau remplies ou entourées de déchets très peu de temps après.

Zoom : action et déploiement sur le point spécifique de la Place des Capucins

Stéphanie Coyault détaille un graphique précisant les passages au niveau du marché des Capucins : 9 interventions par jour le week-end, dont 2 personnes pour vider les corbeilles, 3 personnes pour ramasser les poches de déchets au sol, 2 personnes pour le lavage et 2 personnes pour le balayage. Les quantités ramassées sont qualifiées d'astronomiques.

Zoom : action et déploiement sur le secteur de la basilique Saint-Michel (Canteloup / Duburg)

Stéphanie Coyault indique que les équipes procèdent au même type de suivi sur le secteur Saint-Michel-Canteloup. Elle donne une idée de ce qui est collecté chaque jour : déchets variés, encombrants, dépôts en tout genre.

Elle présente ensuite le graphique portant sur ce secteur et souligne que, place Saint-Michel, les équipes peuvent intervenir jusqu'à 13 fois par jour. La barre violette du samedi correspond à un passage spécifique : la place est classée comme point sensible, ce qui signifie que des équipes dédiées interviennent hors tournée pour ramasser les déchets autour de la place.

Au-delà du constat, Stéphanie Coyault explique que des actions sont menées avec la mairie pour améliorer la situation. Les services travaillent avec les commerçants pour faire évoluer les pratiques et la brigade anti-incivilités intervient régulièrement en appui. L'action porte donc à la fois sur le curatif, avec une présence renforcée sur le terrain, et sur un volet plus préventif, visant à faire évoluer les habitudes.

Zoom : vélos épaves

Stéphanie Coyault rappelle que la Ville a récemment intensifié l'évacuation des vélos épaves, opération largement relayée dans la presse. Habituellement, entre 500 et 800 vélos de ce type sont retirés chaque année. Elle précise la définition : un vélo est considéré comme épave lorsqu'il présente des signes évidents d'abandon (rouille importante, freins inutilisables, éléments essentiels manquants). Elle note que l'absence de selle ou d'une roue ne suffit pas à qualifier une épave, ces pièces pouvant être retirées par les propriétaires eux-mêmes.

Depuis 2 mois, les équipes interviennent avec la brigade anti-incivilités et la police municipale pour mener des opérations plus massives. À chaque intervention, 30 à 40 vélos sont retirés. Trois opérations ont permis d'enlever 105 vélos. Avant le retrait, la police municipale appose un avis sur le vélo ; lors des dernières opérations, 24 vélos avaient disparu avant l'enlèvement, probablement récupérés par leurs propriétaires.

Stéphanie Coyault précise qu'au total, 130 emplacements vélo ont ainsi été libérés. Les vélos retirés ne sont pas jetés : un éco-organisme les récupère, et une association bordelaise sélectionne les meilleures épaves pour les réparer ou récupérer des pièces.

Zoom : actions de la brigade anti-incivilités

Laetitia Paintiaux complète la présentation avec les actions coercitives mises en œuvre pour contribuer au maintien de la propreté. Elle rappelle que la brigade anti-incivilités Déchet, intégrée à la police municipale, existe depuis 1 an. Elle comptait initialement 4 agents et voit désormais ses

effectifs augmenter. Cette brigade traite les incivilités liées aux déchets, mais intervient aussi sur les débits de boissons et les commerces.

À l'échelle du quartier, la brigade a réalisé en 2025 :

- 55 contrôles de débits de boissons et commerces, portant sur les licences, affichages, horaires et obligations administratives, générant 24 procédures.
- 58 procédures relatives aux dépôts sauvages, avec des auteurs identifiés et verbalisés.
- Des opérations conjointes avec les services de l'État dans le cadre du CODAF (police nationale, douanes, etc.).
- 22 opérations de contrôles sanitaires, menées avec Bordeaux Métropole et parfois l'État.
- 5 interpellations au sein du quartier.

Sur le secteur Capucins / Élie-Gintrac, Laetitia Paintiaux mentionne 35 contrôles de commerces, dont 8 procédures, ainsi que 11 procédures environnementales pour dépôts sauvages. Pour elle, ces chiffres font écho à ceux présentés sur la propreté et montrent une forte concentration d'incivilités sur ce secteur.

Zoom : les abords des Capucins (hors marché couvert)

Laetitia Paintiaux décrit ensuite les actions menées autour du marché des Capucins, hors emprise du marché couvert. Les constats de dépôts répétés ont conduit à des interventions régulières de la police municipale et des services de quartier. Les équipes effectuent des contrôles d'identification des déchets, des contrôles de terrasses et différentes actions de terrain.

En 2025, 2 opérations renforcées ont été menées en mai et juin, mobilisant davantage de services de la Ville et de la Métropole. Au total, 11 établissements ont été contrôlés sur les aspects liés aux déchets et à l'hygiène, entraînant un suivi de 9 d'entre eux pendant plusieurs mois.

Les équipes ont également contrôlé les installations de vidéosurveillance des établissements et examiné les locaux déchets. Les services métropolitains de collecte ont vérifié les contrats conclus par les commerces, proposé des mises à jour ou de nouvelles souscriptions, ajusté les dotations en bacs. L'objectif est d'améliorer la gestion des déchets et de faire monter les établissements en compétence.

Des rappels réguliers sont effectués par les agents, ainsi que des courriers adressés cette année sur ce sujet. Depuis septembre, une expérimentation de verbalisation en flagrance est en cours jusqu'en décembre : les équipes combinent vidéosurveillance et présence sur le terrain. Sur la première opération, 3 verbalisations ont été enregistrées en 2 heures.

Zoom : le marché des Salinières

Laetitia Paintiaux présente enfin les actions menées sur le quai des Salinières, où des dépôts récurrents sont observés après le marché. La Ville a annoncé aux professionnels qu'une surveillance renforcée serait mise en place, avec un risque de fermeture temporaire en cas d'absence d'amélioration.

Une phase d'information a eu lieu du 10 au 13 octobre, suivie de 15 jours d'observation. Le constat restant insatisfaisant, la Ville a prononcé une fermeture du 4 au 7 novembre. Le marché a rouvert le 8 novembre.

Elle observe une amélioration depuis la réouverture, même si la situation n'est pas encore optimale. Avant les fermetures, les équipes passaient 3 heures à nettoyer ; aujourd'hui, elles y passent 1 heure. Les volumes de déchets sont passés de 1,6 tonne, soit 4 camions à 1 camion.

Stéphanie Coyault insiste sur un effet positif plus large : lorsque les équipes ne consacrent plus 3 heures uniquement aux Salinières, elles peuvent réinvestir le reste du quartier et assurer leur mission dans de meilleures conditions. Elle se félicite de cette action, réclamée de longue date par ses services.

Laetitia Paintiaux conclut en indiquant que la surveillance se poursuit, avec un nouveau courrier d'information aux professionnels. Le suivi rapproché permet d'identifier les acteurs les plus génératrices de déchets. Une approche individualisée sera mise en place pour éviter, si possible, une nouvelle fermeture, même si cette possibilité reste ouverte.

TEMPS D'ECHANGES

« Depuis les travaux du cours de la Marne, je vois une vraie amélioration de la propreté, et j'en suis très contente. Mais j'ai deux problèmes : d'abord, les courriers qui demandent de sortir les bacs pour nettoyage arrivent seulement 2 jours avant. Pour une copropriété qui fait appel à une entreprise, c'est impossible à organiser : on a demandé à plusieurs reprises d'être prévenus 10 jours avant, on nous a dit que ce serait fait, mais rien ne change. En plus, même quand on sort nous-mêmes les bacs à la place de l'entreprise, ils ne sont pas toujours nettoyés. Est-ce que cela peut vraiment être corrigé ? Et deuxième question : quelle est la politique concernant les centres de shoot ? On a eu des intrusions chez nous, on a dû renforcer la porte d'entrée, il y a des déchets de consommation de drogue... Qu'est-ce qui est prévu, puisqu'il s'agit aussi de propreté et de sécurité ? »

Stéphanie Coyault précise qu'elle ne peut pas répondre directement sur la question des bacs, car leur nettoyage relève du service en charge de la collecte, distinct de celui de la propreté. Elle indique cependant qu'elle comprend totalement la difficulté exprimée et qu'elle transmettra la demande à ses collègues, afin qu'ils soient alertés sur les problèmes de prévention et de nettoyage.

Jean-Baptiste Thony explique que ce sujet ne lui est pas non plus parvenu jusque-là, mais qu'il se propose d'en reparler avec l'habitante après la réunion, afin de récupérer l'adresse et relancer la Métropole.

Sur les lieux d'accueil des personnes usagères de drogues, Jean-Baptiste Thony confirme qu'une politique existe, mais qu'elle ne relève pas de ses compétences directes. Il reconnaît l'impact très fort sur la sécurité et la propreté, et rappelle que ce problème concerne aussi d'autres secteurs, comme Victor-Hugo, où les agents se retrouvent parfois en difficulté et doivent intervenir dans des situations à la fois dangereuses et délicates.

Il existe deux centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) à Bordeaux : un rue Saint James et un rue Planterose.

Sur le plan social et sanitaire, il est mis en place des maraudes de médiateurs afin de sensibiliser les personnes, leur rappeler leurs obligations, les règles de civisme et de respect du voisinage et les orienter. Par ailleurs, la Ville anime une coordination en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'hôpital Saint-André pour tenter de prendre en charge au mieux ces personnes dans un parcours de soin. Il s'agit d'un sujet de santé publique, la création de CAARUD relève de la compétence de l'Etat, ils sont financés par l'Agence Régionale de Santé.

Pour le ramassage des seringues, un service est dédié à la métropole, vous pouvez appeler allo proximité 05 56 10 33 33. Par ailleurs, la mairie pilote une instance sur les conflits d'usage sur l'espace public.

« On nous renvoie vers la police, qui dit ne rien pouvoir faire tant qu'il n'y a pas d'agression. Mais il ne faut pas attendre qu'il y en ait une ! »

Jean-Baptiste Thony reconnaît que le constat est évident, mais rappelle que la brigade anti-incivilités est déjà extrêmement sollicitée. La police nationale et police municipale ont une présence renforcée et mènent des opérations coordonnées sur le secteur qui est placé en GLTD (groupe local de traitement de la délinquance). En plus du 17, ne pas hésiter à contacter la police municipale au 05 56 10 20 99. La territorialisation de la police municipale permet également une intervention plus rapide des forces de police.

« J'habite aussi cours de la Marne et je confirme l'amélioration. Mais, côté place des Capucins, je ne vois pas les 9 passages quotidiens annoncés : c'est une poubelle à ciel ouvert presque tous les jours. J'ai aussi demandé des bennes pour le marché, puisque les déchets viennent surtout des commerçants, et j'attends depuis 8 mois. Comment faut-il demander pour que ça avance ? »

Stéphanie Coyault indique que des bacs de collecte existent déjà dans un local du marché géré par une société dédiée, mais qu'ils sont souvent mal utilisés. Installer des bennes supplémentaires sur l'espace public créerait un appel d'air et normaliserait l'abandon des déchets. De plus, cela

obligerait la Ville à évacuer des déchets en vrac, sans valorisation possible, ce qui serait très coûteux et non soutenable environnementalement.

« Quand les déchets sont au sol, comment les valorisez-vous ? »

Stéphanie Coyault explique que les équipes ramassent les déchets au sol, les transportent dans des bennes, puis les amènent sur des mini-déchèteries internes où un tri est effectué : bois, ferraille, cartons, ou bientôt mobilier. Elle précise que ce tri, réalisé intelligemment dès le chargement, permet une valorisation bien meilleure qu'un dépôt en benne.

« J'habite à Saint-Michel et, rue des Bouviers, ce sont des décharges à ciel ouvert. Nous avions un local déchets très pratique rue des Fours, avec accès par carte, et désormais il est fermé par un cadenas. Pourquoi ? »

Stéphanie Coyault explique que le local a dû être fermé par le service de collecte après plusieurs constats montrant qu'il était devenu une salle de consommation de drogue, rendant l'intervention des agents impossible. La fermeture n'est peut-être pas définitive, mais elle reste nécessaire tant que la situation n'est pas sécurisée.

« À Carles-Vernet, les chantiers génèrent des décharges à ciel ouvert : qui est responsable de la propreté ? Cela attire les rats. Et deuxième point : avec tous les murs aveugles à la place des commerces qui ne s'installent pas, les graffitis et les dépôts s'accumulent. Comment attirer enfin des commerces pour que le quartier se développe ? »

Stéphanie Coyault rappelle que sur les zones d'aménagement, tant que les chantiers ne sont pas livrés, la propreté n'est pas assurée par la Métropole, mais par l'aménageur ou les entreprises de travaux. Ses équipes n'interviennent que de manière exceptionnelle, comme lors de l'ouverture de l'école Frida Kahlo pour le confort et la sécurité des enfants.

Olivier Cazaux précise en effet que tant que les bâtiments ou espaces ne sont pas livrés, leur nettoyage relève des promoteurs ou propriétaires (comme l'EPA Euratlantique ou la SNCF). La mairie de quartier est très sollicitée sur ces sujets ; elle relaie les demandes et ces acteurs doivent intervenir.

Olivier Cazaux décrit aussi une difficulté structurelle : les pieds d'immeubles ont été livrés bruts, les loyers sont élevés, et les commerces hésitent à s'installer dans un quartier encore en chantier. Il détaille les blocages, notamment les programmes retardés, les vitrines inexistantes, la modification des projets immobiliers après le Covid, et la difficulté pour les promoteurs à trouver une nouvelle programmation. Il annonce néanmoins l'arrivée d'un restaurant et des discussions pour une boulangerie. Il rappelle que l'expérience d'Amédée-Saint-Germain montre que lorsque le quartier est terminé, les commerces trouvent leur place.

« Les vélos récupérés et confiés à une association, qu'en fait-on exactement ? Sont-ils revendus à petit prix à des personnes dans le besoin ou servent-ils surtout à financer l'association ? »

Jean-Baptiste Thony explique que les associations vivent difficilement et qu'il est heureux qu'elles puissent tirer un revenu de cette activité. C'est la recyclerie sportive, choisie par l'éco-organisme, qui récupère les vélos : elle les revend à bas prix, parfois en partenariat avec d'autres recycleries. Les vélos étant souvent des épaves, seules certaines pièces sont réemployées ; le reste part en recyclage.

« Je serais favorable à remettre de grands bacs collectifs dans les rues, car cela permettrait de réduire les arrêts de collecte. On pourrait tester sur quelques rues. Selon moi, c'est une solution qui serait plus efficace. »

Jean-Baptiste Thony répond que la question est essentielle, mais sans solution universelle. Les échanges avec de nombreuses villes (Association des villes pour la propreté urbaine) montrent que chaque territoire nécessite une approche spécifique : bac individuel, point d'apport volontaire,

local dédié... Bordeaux a une architecture qui rend le rangement des bacs difficile, ce qui explique leur présence sur l'espace public. La Métropole lance donc une étude approfondie avec l'université autour de l'urbanisme, des usages et de la gestion des déchets, afin d'adapter les solutions secteur par secteur.

Olivier Cazaux ajoute que les permis de construire imposent désormais un local poubelles et un local vélos en rez-de-chaussée dans le cœur historique, afin de retirer progressivement les bacs de l'espace public, même si cela suscite parfois les réticences des propriétaires contraints d'organiser ces locaux.

Olivier Cazaux rappelle par ailleurs que les grands bacs de 750 litres testés à Saint-Michel ont créé des dépôts sauvages et des mécontentements des personnes vivant face à ces conteneurs. Il conclut qu'il n'y a pas de solution miracle, et que la propreté dépend essentiellement des comportements : la ville ne se salit pas seule. Des actions de sensibilisation sont régulièrement menées (cours de l'Yser, place Nansouty) et notamment auprès des écoles et lycées.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Olivier Cazaux

Maire-adjoint du quartier Bordeaux Sud

Olivier Cazaux conclut la réunion en remerciant chaleureusement les participants pour leur présence nombreuse, leur attention et la pertinence des questions posées. Il espère que les réponses apportées ont été satisfaisantes et rappelle que l'équipe reste disponible après la séance pour échanger de manière individuelle.

Il invite les participants à déposer les fiches contact et d'évaluation avant de partir, afin que celles-ci puissent être récupérées.

Il souhaite enfin une belle fin de soirée à l'assistance.